



DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ

(Loi sur les contrats des organismes publics, art. 21.2)

Je, _____ déclare :

(a) détenir une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1);

OU

(b) avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public, et dont le respect est évalué au regard notamment des éléments prévus aux articles 21.26, 21.26.1 et 21.28 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1), et je m'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée du contrat à être conclu.

Signature

Date